

Et si vous placiez votre épargne? Les conseils avant de se lancer

Les taux d'intérêt sont au plancher, c'est peut-être le moment de réfléchir aux alternatives à l'épargne. Premier conseil à donner : conserver au moins 6 mois de dépenses mensuelles sur un compte épargne. En cas de coup dur, cet argent est liquide, immédiatement disponible et permettra de faire face à l'imprévu.

Si vous avez plus d'argent que ces 6 mois de dépenses sur votre compte en banque, vous avez intérêt à le faire travailler, car cet argent fond très lentement à cause de l'inflation et c'est détestable.

Vous pouvez décider de vous orienter vers des placements, mais en acceptant une règle de base : qui dit rendement dit risques, rien n'étant plus protégé que le compte épargne.

Quelles sont les questions à se poser, avant de sauter le pas ?

Première question : à quoi doit servir cette épargne et pour quand ? Soit, vous avez besoin que votre placement vous offre des dividendes ou des intérêts chaque année pour compléter votre revenu, soit vous voulez faire grossir votre patrimoine. La réponse à cette question vous orientera vers des placements fort différents.

Deuxième question : quels sont vos compétences et votre temps pour gérer vos placements. Ici encore, cela déterminera si vous allez décider seuls ce que vous achetez ou si vous allez faire confiance à des fonds de placement. Il existe nombre de petites applications pour acheter et vendre facilement. Mais cela nécessite un minimum de compétences et d'avoir le temps de surveiller les évolutions, de lire, de comprendre les tendances.

Que pouvons-nous vous conseiller

Euroconsulting est spécialisé dans la création d'entreprise sur mesure, un de nos produits en lien avec les placements, c'est la constitution d'une « **Société de trading pour compte propre** ». **Une solution exclusive et avantageuse qui offre des rendements intéressants, de 3 à 6%** Même si nous insistons sur le fait que les rendements du passé sont une bonne indication mais n'offrent aucune garantie quant aux performances futures.

Si vous avez des questions, si vous êtes intéressé, si vous voulez des explications, nous serions heureux de vous rencontrer, d'avoir une communication téléphonique, ou vidéo, avec vous pour vous expliquer le concept.

<https://euroconsulting.eu.com/trading/>

LA CRÉATION DE VOTRE SOCIÉTÉ DE TRADING POUR COMPTE PROPRE EN DÉTAIL

EUROCONSULTING VOUS ACCOMPAGNE JUSQU'À LA FINALISATION DU DOSSIER :

Pour **plus de clarté**, vous créez votre société de trading pour compte propre, SPRL de droit Bulgare ou autres, et ouvrez le compte bancaire de votre société.

Vous versez votre capital et restez totalement propriétaire de votre société et de vos fonds : **vous gardez le contrôle.**

Par simplicité, le Trader s'occupe de toute **la partie administrative** et du trading de la société, notamment l'obtention d'une **licence de trading** et l'ouverture de votre compte auprès de votre broker, vous ne devez **vous occuper de rien**, vous recevez **deux codes secrets nominatifs** pour utiliser **le service du broker** :

- 1 - **Un code investisseur** : avec ce code le tradeur passe les ordres de trading pour le compte de votre société de trading pour compte propre, il ne peut faire aucune autre opération.
- 2 - **Un code au nom de votre société pour compte propre** : avec ce code vous avez la maîtrise totale de votre compte de trading chez le broker.

Vous bénéficiez de **l'expertise** d'un Trader expérimenté qui fait des opérations achat/vente en **Day trading** sur le marché Eurex Indice EuroStoxx50 depuis le compte de votre société. **Bien entendu**, vous restez informé sur l'état du compte et recevez tous les mois un rapport de trading, **et en totale liberté**, vous choisissez de retirer vos bénéfices ou de les ajouter à votre capital de départ.

Après 6 mois, vous pouvez à tout moment **recupérer** une partie ou la totalité de vos fonds. **Solution accessible à tous**, possibilité de plusieurs souscripteurs dans la même société.

VOS FONDS SONT EN SÉCURITÉ, À LA BANQUE, ET CHEZ LE BROKER :

- Chaque mois, **les bénéfices du trading remontent** de votre compte du broker vers le compte de votre société pour compte propre.
- Un transfert d'argent vers une autre société **ne peut se faire** que sur un compte lié à votre société de trading pour compte propre.
- Un transfert du compte de la société vers un compte tiers ne peut se faire qu'à travers **un code de validation** envoyé par la banque au propriétaire de la société de trading pour compte propre.
- **Un retrait cash** du compte de la société ne peut se faire que par son propriétaire.
- L'investisseur doit se conformer aux exigences réglementaires, **notamment à la loi anti-blanchiment en vigueur.**